



Avis de course

Régate : Coupe du conseil municipal

Organisée par le Yacht Club de Saint Jacut de la Mer
et le conseil municipal de Saint Jacut de la mer

Lundi 6 Août 2018 départ : 13H30

1 – Inscriptions

Soit :

a) Sur le site du Yacht Club nautique de Saint Jacut de la mer <http://www.cn-saintjacut.com>

Heure limite d'inscription sur le 20H la veille de la régates (Paiement possible en ligne.)

b) A la maison de la mer dans les deux heures précédant le départ de la régates.

- La remise des instructions de course se déroulera à la maison de la mer port de la Houle Causseul dans les deux heures précédant le départ

- les bateaux inscrits par internet venant d'un club extérieur devront se signaler au bateau comité au plus tard 15 minutes avant le lancement de la procédure pour que leur soient remises les instructions de course.

-Le montant de l'inscription est fixé à :

15 euros pour les croiseurs et les dériveurs.

10 euros pour les bateaux dont le skipper est adhérent du club nautique.

Gratuit pour les dériveurs dont le skipper est âgé de moins de 16 ans

Important

- Tous les bateaux doivent être identifiables par un N° de voile ou un N° de cagnard. Pour les bateaux n'ayant pas de N° de voile le club peut fournir un cagnard moyennant un chèque caution de 30 euros.

Aucune inscription ne sera enregistrée sur l'eau

2 - Règles applicables

- Les règles de course à la voile 2017/2020 World Sailing.

- Les prescriptions de la FFV.

- Le présent avis de course.

- Les instructions de course et leurs annexes.

3- Signaux à terre en cas d'annulation de la régates

Mât de pavillon maison de la mer port de la Houle Causseul.

4 - Admission

Types de bateaux : Croiseurs HN, dériveurs, catamarans,

5 - Programme prévisionnel

Régates en une manche sur parcours côtier ou parcours construit.

Mise à disposition du comité de course à 13H15 à proximité du port de la Houle Causseul. Fin de la régates 16H30 au plus tard.

Proclamation des résultats : 18H30 maison de la Mer port de la Houle Causseul Saint Jacut de la Mer.

6- Calcul des temps compensés

HN/Osiris FFV

7 - Décharges de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de prendre le départ ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, aussi bien avant, pendant qu'après la régates.

8 - informations et renseignements

Téléphone : 06 86 13 50 13 et internet : <http://www.cn-saintjacut.com>